

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

# DÉCISION

N° 2025 - 036

**Objet : Contrat de vente et de maintenance d'un copieur pour le groupe scolaire Le Petit Prince**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L2122-22, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,

**Vu** l'article susvisé et les délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2122-8,

**Considérant** le besoin de la commune de remplacer un copieur pour le groupe scolaire Le Petit Prince,

**Considérant** la proposition du contrat de vente et de maintenance présentée par l'entreprise ALPES COMMUNICATIONS SYSTEMS.

**Considérant** le montant de ce contrat d'une durée de 48 mois à compter de la livraison, s'élève à la somme de 3 456,00 € HT, soit 4 147,20 € TTC (acquisition) et de 180,00€ HT, soit 216,00 € TTC par trimestre (maintenance).

**Considérant** que la société ALPES COMMUNICATIONS SYSTEMS possède les qualifications nécessaires à la réalisation des prestations demandées.

## D É C I D E

**ARTICLE 1 :** De conclure avec l'entreprise ALPES COMMUNICATIONS SYSTEMS, située 124, allée Albert Sylvestre, 73 000 CHAMBERY, un contrat de vente avec maintenance ayant les conditions précitées.

**ARTICLE 2 :** De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du contrat à intervenir avec l'entreprise.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 14 mai 2025,

Le Maire,  
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

